

ABONNEMENT.

Saumur... 30 fr.
Paris... 16
Trois mois... 8
Poste:
Paris... 35 fr.
Trois mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
en envoyant un mandat
sur la poste.
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:
A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 19 SEPTEMBRE

ÉLECTION A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS
CANDIDATS CONSERVATEURS.

- MM.
A. DE MAILLÉ, député sortant, prési-
dent du Conseil général.
ÉUGÈNE BERGER, ancien député.
DE LA BOURDONNAYE, député sor-
tant, secrétaire du Conseil général.
CHEVALIER, membre du Conseil gé-
néral, maire de Chalonnes-sur-Loire.
FAIRÉ, père, avocat, ancien bâtonnier.
JULES MERLET, ancien préfet de Maine-
et-Loire.
TH. DE SOLAND, député sortant, vice-
président du Conseil général.
LÉONCE DE TERVES, député sortant,
secrétaire du Conseil général.

LA LISTE DE LA SEINE

La réunion électorale du Cirque-d'Hiver
fut un éclatant succès pour la cause conser-
vatrice. Près de cinq mille électeurs ayant
pu pénétrer dans l'enceinte ont acclamé,
avec enthousiasme, chaque nom de la liste
électorale soumise à la ratification des con-
servateurs de la Seine.
Deux à trois mille personnes, massées
devant le Cirque trop étroit pour contenir
les électeurs empressés à se rendre à l'ap-
pel du comité, se sont découvertes, à la sor-
tie de la réunion, devant les membres du
bureau.
La liste électorale des conservateurs de la
Seine, accusée d'être le résultat d'une coali-
tion, est, en effet, ainsi que l'a dit l'éloquent
président du comité, « la coalition des inté-
rêts compromis, des droits méconnus, des
libertés violées ».
Les trente-huit noms qui composent cette

liste sont revêtus d'une illustration incontes-
tée ou d'une notoriété enviable et se recom-
mandent à la population parisienne par la
valeur personnelle et plus encore par les
services rendus. Au premier rang figurent
députés et conseillers municipaux de Paris,
anciens préfets de la Seine qui ont laissé les
traces remarquables de leur intelligente ad-
ministration; puis viennent les représen-
tants éminents de l'industrie, du commerce,
de l'Académie, de l'Institut, de la magistra-
ture, de l'armée, de la presse, d'illustres fa-
milles qui ont rendu des services inoublia-
bles à la cité parisienne.

Cette liste est digne de Paris; elle figure
avantageusement, brillamment, à côté des
politiciens incapables, ambitieux, sectaires,
présentés par les comités opportunistes, ra-
дикаux, intransigeants, socialistes et anar-
chistes de la Seine.

Les conservateurs de Paris, qui ont à lut-
ter contre une armée de fonctionnaires, con-
tre une organisation radicale des plus puis-
santes, contre l'influence de la secte maçonn-
ique qui étroit dans ses serres nos asso-
ciations ouvrières, contre la coalition de tou-
tes les forces révolutionnaires cosmopolites,
donnent à la France un admirable exemple
de dévouement et de patriotisme.

EDMOND ROBERT.

Chronique générale.

L'EXECUTION DE M. JULES ROCHE.

On nous télégraphie de Toulon, 17 sep-
tembre, 8 h. 45 soir:
« Le renégat Jules Roche a été exécuté
aujourd'hui par les électeurs de Toulon. Ce
triste sire devait faire, au théâtre, une con-
férence qui avait été annoncée plusieurs
jours à l'avance.
« Plus de quatre mille personnes se pres-
sèrent ce soir dans la salle du théâtre. A
peine M. Jules Roche a-t-il paru sur la
scène que de toutes parts des cris, des
huées se sont élevés.

» Les opportunistes ont essayé de pro-
tester, mais ils étaient en infime minorité, et
leurs vociférations se sont perdues dans le
tumulte.
» Des discussions violentes, des querelles
se sont produites sur plusieurs points de
la salle.
» Le maire qui se trouvait dans une loge
a requis le commissaire central.
» Celui-ci a ceint son écharpe et, n'ayant
pu obtenir le silence, a fait évacuer la salle.
» La foule, très-surexcitée, a continué à
stationner aux abords de la salle, où de
nombreuses rixes se sont produites. »

LES DÉPÊCHES DU GÉNÉRAL DE COURCY.

Jeudi, le gouvernement faisait communi-
quer, par l'intermédiaire de l'Agence Havas, la
note suivante:

« Le ministre de la guerre a reçu du gé-
néral de Courcy une dépêche contenant des
renseignements sur la situation de Hué.

» Cette dépêche sera communiquée par
le général Campenon au conseil de cabinet
qui aura lieu aujourd'hui à deux heures. »

Le conseil de cabinet ayant eu lieu, nous
attendions avec une légitime impatience le
texte de la dépêche du général de Courcy,
qui ne pouvait manquer d'être fort impor-
tante par suite de la déposition de l'ancien
roi d'Annam et du couronnement de son
successeur.

Aussi comprendra-t-on notre étonnement
lorsque nous est parvenu, hier matin, par la
même Agence Havas, le compte rendu offi-
ciel du conseil des ministres et que nous y
avons trouvé les trois lignes que voici:

« Le ministre de la guerre a communiqué
les dernières dépêches du général de Courcy
qui sont relatives à des questions de ser-
vice. »

Ainsi du matin au soir les « renseigne-
ments sur la situation de Hué » sont deve-
nus des « questions de service. »

Quel est ce mystère?
Le gouvernement doit des explications au

public, qui a le droit d'être informé; le mi-
nistère manque à tous ses devoirs en déro-
bant systématiquement toutes les nouvelles
qu'il reçoit de Hué et de Hanoi.

DEUX ROIS

L'Annam n'avait qu'un roi; il en aura
deux: le premier, un roi sans trône; le se-
cond, un roi sans royaume.

La République, qui a fabriqué un prince
de Chandernagor, tenait absolument à pos-
séder dans l'Annam un « tyran cou-
ronné ». Ce bandit de Thu-Yet ayant esca-
moté le petit roi, vite elle en a inventé un
autre.

Reste à conquérir ses Etats au roi Chan-
Mong, car, en le couronnant, la République
a pris le redoutable engagement d'établir et
de faire respecter son autorité sur toute la
surface du territoire annamite.

C'est là le côté grave de la question.
Dépossédé de son trône, le roi précédent
n'a plus rien à ménager.

Prince légitime, il commande à un parti
puissant.
Il a auprès de lui un homme intelligent et
énergique, le ministre Thu-Yet.

Enfin, il tient la campagne dans un vaste
pays privé de voies de communication, hé-
rissé d'obstacles de toutes sortes.

Il a plu à la République de faire un roi.
Nous souhaitons que cette fantaisie anti-
démocratique ne coûte pas trop cher à la
France.

Parlant de la possibilité d'une conférence
européenne pour résoudre la question de
propriété des îles de l'Océanie, les journaux
libéraux espagnols se prononcent contre
cette idée, car cette conférence pourrait mé-
connaître les droits séculaires de l'Espagne
sur les Carolines. La Epoca espère que l'Eu-
rope reconnaitra pleinement les droits de
l'Espagne.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Une Victime de Saint-Just

(Épisode de la Terreur)
PAR M. GASTON DE CINTRÉ

LE VICR ET LA VERTU (Suite)

— Si tu l'aimes autant que tu l'en vantes, pour-
quoi le tribunal, toujours prêt à saisir les impres-
sions des autres et à les tourner à son profit, fais
un sacrifice pour le sauver: l'amour qui ne se
conserve pas est un amour nul.
— Saint-Just se rapprochait encore et le souffle
de sa respiration venait effleurer le can-
tonnement de Mme de Fergenne.
— Celle-ci suffoquait de honte et douleur.
— Monsieur, fit-elle en pleurant, vous êtes un
homme et je ne suis qu'une faible femme; voulez-
vous que je sois votre force? Oh! non, n'est-ce
pas? Vous aurez pitié d'une affligée créature,
vous ne m'appuyez sur la terre, d'une mère
qui doit se consacrer tout entière à son enfant.
— Oh! ma toute belle, si tu savais comme je

l'aime! s'écria Saint-Just que les supplications de
la comtesse irritaient au lieu de toucher.

Mme de Fergenne tomba à genoux.
— Au nom de votre mère, monsieur, au nom de
tout ce qui peut vous être sacré, je vous en sup-
plie, respectez-moi.

— Tu m'ennuies, répondit froidement ce mons-
tre de vingt-cinq ans; je ne suis pas accoutumé à
tant de manières. Parce que tu es une ci-devant,
tu n'en es pas moins citoyenne de mon gouverne-
ment, et partant, soumise à ma volonté. Sache
que je suis membre de la Convention et du comité
de Salut public, et que je brise tout ce qui ne cède
pas à mes désirs... Pour la dernière fois, acceptes-
tu ma proposition?

— Et mon mari serait sauvé? interrogea Su-
zanne en rougissant.

— Oui, je te l'assure, ricana le fourbe.

— Eh bien, dans un instant je vous répondrai,
dit Mme de Fergenne, qui ne pleurait plus.

En s'éloignant de quelques pas, elle se précipita
à genoux, sans prendre garde à l'athée qui la
contemplait d'un œil stupidement cruel, et pria
Dieu de lui envoyer force et courage.
Il est des moments dans la vie où les organisa-
tions les plus débilés puisent une énergie incon-
pue dans la profondeur même des désastres qui les
menacent, et défont, par une noble fermeté, les
calculs pervers et intéressés des méchants.

Il en fut de même de Mme de Fergenne.

Cette femme, tendre et délicate, se releva tout à
coup, l'œil calme, serein, mais brillant de courage
et de détermination, et s'avançant vers Saint-Just
avec une majestueuse dignité:

— Monsieur, lui dit-elle sans jaclances comme
sans pusillanimité, si c'est ma vie qu'il vous faut,
jetez-moi en prison et tuez-moi avec mon mari;
si c'est mon honneur que vous voulez, je vous jure
que je le défendrai jusqu'à mon dernier soupir.

Saint-Just ne répondit point: l'étonnement,
autant que la colère, l'empêchait de parler; mais
son regard, fauve et sombre, lançait des éclairs
d'une implacable vengeance.

Il murmura une imprécation sourde, ouvrit la
porte et se retira.

La comtesse se crut sauvée: elle était irrévoca-
blement perdue.

A peine eut-elle le temps de jeter un coup d'œil
sur la pendule, qui allait sonner onze heures, que
Saint-Just reparut suivi de dix soldats.

— Garrottez cette ci-devant, fit le tribun d'une
voix métallique; elle conspire contre la Républi-
que en faveur des tyrans.
La jeune femme qui, quoique un peu pâle, avait
conservé tout son sang-froid, crut indigne d'elle de
rien répliquer.
Les soldats exécutèrent brutalement l'ordre qu'ils
venaient de recevoir et mirent les menottes de fer

à ces mains blanches et petites comme celles d'un
enfant, qui n'avaient jamais manié que l'aiguille et
le poinçon, et que Suzanne leur abandonna sans
résistance.

Lorsque, sur le commandement du sergent, les
soldats qui entouraient Mme de Fergenne firent
sur le point de quitter la chambre, Saint-Just
s'approcha de la malheureuse, et, avec une ironie
atroce, lui glissa à l'oreille:

— Tu vois qu'il n'y a nul moyen de m'échapper.

— Que Dieu vous pardonne comme je vous par-
donne moi-même! répondit la comtesse avec une
angélique mansuétude.

On descendit lentement et en silence.

Au moment où soldats, tribun et captive al-
laient franchir la porte, un homme se dirigeait à
grands pas de l'autre côté de la rue, vers l'entrée
de l'hôtel.

Il n'eût que le temps de s'élaner sous le porche
d'une maison voisine et de s'y blottir jusqu'à ce
que le sombre cortège fut passé. Une sueur froide
lui baignait les tempes et il pouvait à peine res-
pirer.
— C'est la comtesse qu'on emmène! murmura-
ra-t-il hors de lui. Pauvre enfant, tu ne t'échap-
peras pas, toi!... Et que va dire le comte?... Mon
Dieu, inspirez-moi!...
Et Gervais disparut.

(A suivre.)

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 septembre.

Les hauts cours des rentes françaises n'arrêtent pas les acheteurs, mais provoquent un certain nombre de ventes qui trouvent facilement leur contrepartie: le 3 0/0 cote 81.05, l'amortissable 83.50, le 4 1/2 109.75.

Le Crédit Foncier de France se maintient ferme à 1,325. Les prêts scolaires sont susceptibles d'atteindre de très-gros chiffres et par conséquent de fournir d'importants bénéfices.

Les obligations Communales 1880 libérées de 135 fr. et les Foncières 1885 restent à 434.50. Ce prix est très-avantageux pour les acheteurs.

La Société Générale est très-ferme à 455. L'action du Canal de Panama est difficile à vendre à 426.25.

La souscription aux obligations des Chemins de fer Portugais marche à souhait. Le Crédit Industriel reçoit chaque jour de nombreuses demandes qui assurent, dès à présent, le succès de l'émission. Cet établissement se charge gratuitement de la garde des nouveaux titres et en délivrera des certificats nominatifs.

En actions de Chemins de fer français, les affaires sont assez restreintes: l'Est à 797.50, le Nord à 1,582.50, l'Orléans à 1,338.75, l'Ouest à 810.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

### École de Cavalerie de Saumur.

LISTE, par ordre de mérite, des SOUS-OFFICIERS admis à suivre, en 1885-1886, les cours de la division des Sous-Officiers Élèves-Officiers à l'École d'application de cavalerie.

#### 1° INTÉRIEUR.

MM.

1. Lesellier de Chezelles, maréchal des logis chef au 2° chasseurs.
2. Guillemot, maréchal des logis au 7° hussards.
3. De Bucy, maréchal des logis au 5° hussards.
4. Bondon, maréchal des logis chef au 2° dragons.
5. De Neyroni, adjudant au 2° cuirassiers.
6. Porquier, maréchal des logis chef au 25° dragons.
7. Desvernine, adjudant au 2° dragons.
8. Lafaille, maréchal des logis chef au 4° chasseurs.
9. Girault de Mémorin, maréchal des logis au 4° dragons.
10. Caussade, maréchal des logis, sous-maître de manège à l'École supérieure de guerre.
11. Laverrière, maréchal des logis chef au 2° dragons.
12. Le Cler, maréchal des logis au 24° dragons.
13. Bolcher, maréchal des logis chef au 2° cuirassiers.
14. André, maréchal des logis chef au 4° cuirassiers.
15. Pichaud, adjudant au 26° dragons.
16. Hardiviller, adjudant au 11° hussards.
17. Tardif de Moidrey, maréchal des logis au 12° dragons.
18. Vallet de Villeneuve-Guibert, maréchal des logis à l'École de cavalerie.
19. Maire, maréchal des logis au 13° dragons.
20. Beaury, adjudant au 3° chasseurs.
21. Fix, maréchal des logis chef au 16° chasseurs.
22. Benard, maréchal des logis au 15° dragons.
23. Exshaw, adjudant au 3° dragons.
24. Robert, adjudant au 10° dragons.
25. De Pierres, adjudant au 24° dragons.
26. Aubertel, maréchal des logis au 3° cuirassiers.
27. Rozey, maréchal des logis au 16° chasseurs.
28. Roccas, adjudant au 7° chasseurs.
29. Ruffier, adjudant au 13° dragons.
30. Potin, maréchal des logis au 25° dragons.
31. Courniot, maréchal des logis chef au 16° chasseurs.
32. Perrin, maréchal des logis chef au 2° cuirassiers.
33. De Berenger, maréchal des logis au 3° dragons.
34. Parquet, maréchal des logis chef au 2° chasseurs.
35. Milcent, maréchal des logis au 5° hussards.
36. De Palma, maréchal des logis au 8° hussards.

37. De Legarde Montlezun, adjudant au 2° dragons.

38. Poniatowski, adjudant au 12° chasseurs.

39. Rehm, maréchal des logis fourrier au 15° chasseurs.

40. De Parseval, maréchal des logis au 6° dragons.

41. Marchal, adjudant au 2° cuirassiers.

42. Fouquey, adjudant au 3° dragons.

43. Dubois, maréchal des logis au 8° cuirassiers.

44. De Lacoste de Laval, maréchal des logis au 22° dragons.

45. Torrollion, maréchal des logis chef au 14° hussards.

46. Delmas, maréchal des logis, sous-instructeur adjoint à l'École spéciale militaire.

47. Hanier, maréchal des logis chef au 2° dragons.

48. Belleville, maréchal des logis chef au 18° dragons.

49. Caignet, maréchal des logis au 19° chasseurs.

50. Puydarrieux, maréchal des logis au 8° hussards.

51. Bernheim, maréchal des logis fourrier à l'École de cavalerie.

52. Chappe d'Auteroche, maréchal des logis chef au 2° dragons.

53. Rethoré, maréchal des logis au 4° chasseurs.

54. De Peyronny, maréchal des logis au 20° dragons.

55. Dérivaux, maréchal des logis chef au 8° hussards.

56. Caron, maréchal des logis chef au 22° dragons.

57. Salanson, maréchal des logis chef au 13° dragons.

58. Deschamps, adjudant au 10° chasseurs.

59. Hue, maréchal des logis chef au 5° cuirassiers.

60. De la Bourdonnaye, maréchal des logis au 6° dragons.

61. De Chastenet Puysegur, maréchal des logis chef au 2° chasseurs.

62. Gayard, maréchal des logis au 25° dragons.

63. Toussaint, maréchal des logis chef à l'École de cavalerie.

64. Démorey, maréchal des logis chef au 10° dragons.

65. Ricaud, maréchal des logis chef au 10° hussards.

66. Blaize, maréchal des logis au 24° dragons.

67. Migeot, maréchal des logis chef au 14° dragons.

68. D'Arcizas, maréchal des logis au 17° dragons.

69. Etienne, maréchal des logis chef au 5° cuirassiers.

70. Charroy, maréchal des logis au 1° dragons.

71. De Gontaut-Biron, maréchal des logis, sous-maître de manège à l'École supérieure de guerre.

72. Laclef, maréchal des logis chef au 8° dragons.

73. Bounevialle, maréchal des logis au 20° dragons.

74. De Trenqualaye, maréchal des logis au 10° dragons.

75. Dugué de la Fauconnerie, maréchal des logis au 3° chasseurs.

76. Bertaud, maréchal des logis au 8° chasseurs.

77. De Loynes d'Auteroche (Marie-Auguste-Albéric-Robert), maréchal des logis, sous-instructeur adjoint à l'École spéciale militaire.

78. Aubertin, maréchal des logis au 6° chasseurs.

79. Demachy, maréchal des logis au 24° dragons.

80. Pute-Cotte de Renéville, maréchal des logis chef au 4° cuirassiers.

81. Versein, maréchal des logis au 15° dragons.

82. Boutaud-Lacombe, adjudant au 17° chasseurs.

83. Audoy, adjudant au 15° dragons.

84. De Lussy, adjudant au 16° dragons.

85. Cavellier de Coverville, maréchal des logis fourrier au 12° hussards.

86. Aubrée, adjudant au 12° chasseurs.

87. D'Ayguévives, maréchal des logis au 17° dragons.

88. Chanet, maréchal des logis chef au 15° chasseurs.

89. De Curel, maréchal des logis chef au 6° cuirassiers.

90. Gachot, adjudant au 18° chasseurs.

91. Velay, maréchal des logis au 9° dragons.

92. Risch, maréchal des logis chef au 14° chasseurs.

93. Maurice, adjudant au 5° hussards.

94. D'Aviau de Ternay, maréchal des logis, sous-maître de manège à l'École supérieure de guerre.

95. Dinand, maréchal des logis au 5° hussards.

96. Dujarier, maréchal des logis au 6° hussards.

97. Trapes, maréchal des logis chef au 12° hussards.

98. Charcelay de la Roberdière, adjudant au 12° cuirassiers.

99. Gras, adjudant au 5° chasseurs.

100. Mougnot, maréchal des logis au 6° hussards.

101. D'Azac de la Martinie, maréchal des logis chef au 8° chasseurs.

102. De Cantillon, maréchal des logis de manège à l'École de cavalerie.

103. Bourrée de Corberon, maréchal des logis au 9° dragons.

104. Rocheron, maréchal des logis, sous-instructeur adjoint à l'École spéciale militaire.

105. Philbert, maréchal des logis chef au 4° chasseurs.

#### 2° ALGÉRIE

1. Vacheron, maréchal des logis au 1° chasseurs d'Afrique.

2. Berger, adjudant au 2° hussards.

3. Vidal, maréchal des logis au 4° hussards.

4. Boidron, adjudant au 2° chasseurs d'Afrique.

5. Sicot, maréchal des logis chef au 2° hussards.

6. Lombard de Sertan, maréchal des logis au 3° chasseurs d'Afrique.

7. Munier, maréchal des logis chef au 3° spahis.

#### 3° TUNISIE ET SUD-ALGÉRIEN

1. Colombani, maréchal des logis au 4° escadron de spahis tunisiens.

2. Blasselle, maréchal des logis au 4° chasseurs d'Afrique.

3. Innocenti, adjudant au 4° chasseurs d'Afrique.

4. Moussouri, maréchal des logis chef au 4° escadron de spahis tunisiens.

5. Millière, maréchal des logis chef au 1° spahis.

6. Bordier, maréchal des logis chef au 4° chasseurs d'Afrique.

7. Jullien, maréchal des logis au 2° chasseurs d'Afrique.

8. Durand, maréchal des logis au 4° chasseurs d'Afrique.

Dans notre prochain numéro, nous donnerons la liste complète des lauréats du Concours agricole de Saumur.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

« Le Patriote est visiblement inquiet du vote prochain, qui rendra certainement tous ses candidats à leurs chères études. Après le 4 octobre, il ne sera plus question des députés Maillé (Alexis), Benoist (Albert), Bury, — voire même de M. H. Allain-Targé, pas plus que de MM. les candidats mort-nés: Combiar, Arthur Janvier de la Motte, Marie-Baudry et Varailhon. — Tous ces favoris de l'opportunisme, adeptes ou courtisans du radicalisme électoral auront disparu de la scène parlementaire et seront réduits à l'ingrate besogne de frapper très-humblement aux portes des antichambres des ministères, qui voudront bien encore s'ouvrir devant leurs cartes d'anciens députés ou de candidats malheureux.

« Le Patriote a si bien conscience de la chose qu'il ne se possède plus, et que, oubliant, dans sa colère et son dépit, que les injures et les outrages ne sont pas des raisons, — encore moins des arguments sérieux et convaincants, — il n'a plus qu'injures et outrages à jeter à la face de nos huit candidats conservateurs.

« Inutile d'ajouter que nous dédaignons absolument de relever de pareilles injures, qui ne peuvent atteindre aucun de nos amis.

« Nous croyons sincèrement que l'immense majorité des électeurs du département de Maine-et-Loire estime, comme nous, que de telles grossièretés n'atteignent que ceux qui s'y abaissent, et que le Patriote ne prouve qu'une chose en les employant au service de ses malheureux candidats, à

savoir qu'il a craché en l'air et que cela lui est retombé sur le nez.

« C'est ce qui sera démontré par le vote du 4 octobre.

« En attendant, nous nous permettons seulement de dire que nous plaignons sincèrement un parti qui accepte, contre des adversaires courtois et loyaux, l'emploi d'armes aussi misérables et aussi honteuses. »

La nuit dernière, des malfaiteurs ont brisé à coups de pierres presque tous les réverbères du Champ-de-Foire, avenue de la gare de l'Etat.

Avis à la police !

### L'éboulement de Jalesnes

Deux hommes tués.

Jeudi dernier, vers 3 heures de l'après-midi, au moment de l'orage, un terrible accident est arrivé à Jalesnes, commune de Vernantes. Deux journaliers, les sieurs Haquet, demeurant à Saumur, rue de la Visitation, et Michel-Emile Bertin, de Neuillé, étaient occupés à extraire du sable. Comme toujours, pour hâter leur travail, comme heureux avaient eu l'imprudence de saper par le pied trop profondément le banc de sable. Soit qu'ils aient été surpris par l'éboulement, soit qu'ils se soient abrités le long de leur tranchée pendant l'orage, ils ont été ensevelis sous une masse énorme de sable.

Le cadavre de Bertin a été dégagé après une heure de travail; pour Haquet, il a fallu deux heures.

Ce dernier était âgé de 60 ans et Bertin de 24 ans.

La foudre n'a été pour rien dans la mort de ces deux hommes qui a causé une grande émotion dans la commune.

Pendant l'orage d'avant-hier, le fluide a pénétré dans l'écurie de M. Landais, négociant à Chacé, près de la gare, l'a traversée dans sa plus grande longueur et est sorti par une ouverture opposée sans avoir fait aucun mal ni avoir laissé grande trace de son passage.

### MORT DE M. LE CURÉ DE GENNES.

Incident à ce sujet.

Le 16 septembre avait lieu à Gennes la sépulture de M. Thomas, nommé curé de cette paroisse en 1874. Je ne veux pas faire ici un article nécrologique sur cet excellent curé; un autre prêtre s'en chargera. Je tiens seulement à signaler un acte administratif que je livre à la publicité parce qu'il indique une tendance déplorable toujours inspirée par le même motif: ne donner au prêtre, ou curé, et même à sa mémoire, que ce qu'on ne peut strictement lui refuser.

Afin de se conformer aux exigences rigoureuses de la loi, M. le vicaire de la paroisse de Gennes avait pressenti l'administration de cette commune sur le parcours qu'il était convenable de suivre pour le transport du corps de M. le curé à l'église. On désirait porter processionnellement, dans les rues principales, les restes mortels de ce prêtre vénéré qui, depuis 14 ans, s'était dévoué à cette paroisse.

Ce désir était d'autant plus légitime, que la cure touche l'église, et que l'église elle-même se trouve placée à l'extrémité de l'agglomération, on pourrait dire presque entièrement isolée.

M. le maire n'avait pas voulu tout d'abord refuser son approbation à cette disposition, et il semblait que rien ne viendrait déranger les plans arrêtés; mais voilà qu'immédiatement avant la levée du corps, le garde champêtre, muni de ses insignes, vient notifier à M. le vicaire et au clergé réuni l'arrêté suivant :

COMMUNE DE GENNES

Arrêté.

Le Maire de la commune de Gennes, sur l'avis donné hier par le Conseil municipal, et attendu qu'il est d'usage de faire passer les corps des décedés par l'endroit le plus court,

Décide et arrête :  
Le corps de M. le curé Thomas, dont l'inhumation doit avoir lieu ce jour, à 10 heures, passera par la route de Doué, la rue de la Gendarmerie, jusqu'à la maison Esnault, puis prendra la rue de l'église.

Le retour pour aller au cimetière s'effectuera par la même rue de l'église jusqu'à la maison Esnault, puis montera la rue de la Gendarmerie et se rendra directement au cimetière. Si la foule le trouve plus convenable, le corps pourra aller directement de la cure à l'église en passant par la petite porte de l'entrée ordinaire du presbytère.

Le garde champêtre de la commune de Gennes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié avant l'enterrement.  
Fait en Mairie à Gennes, le 16 septembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, à huit heures du matin.  
Le Maire, GALBRUN.

En présence de cet arrêté dont nous ne contestons pas la légalité, mais dont il nous était bien permis de blâmer l'inconvenance, nous ne pouvions que protester, et c'est ce que nous avons fait dans une lettre signée par les 34 prêtres présents à la sépulture et adressée à M. le Maire.  
Voici les termes de cette lettre :

Monsieur le Maire,  
Nous avons reçu avec le plus grand étonnement votre arrêté prescrivant un parcours restreint pour la sépulture de M. le curé.  
Nous respectons votre décision et celle de votre Conseil municipal; mais au nom de tout le clergé, nous nous permettons, Monsieur le Maire, de protester contre un acte qui va à l'encontre de tous les usages du diocèse. Dans toutes les paroisses, en effet, on tient à faire parcourir au corps d'un curé la paroisse qu'il a administrée, c'est un dernier adieu dont vous avez voulu priver celui qui, par sa mort, excite les regrets de toute la paroisse.  
Agréez, Monsieur le Maire, la considération respectueuse avec laquelle nous sommes Vos très-humbles serviteurs.  
(Suivent les 34 signatures).

Je ne puis croire que le Conseil municipal de Gennes, livré à lui-même et à ses propres inspirations, eût pris une telle résolution, en opposition évidente avec l'esprit de la majorité de la population.  
Nécessairement il a dû se rencontrer dans le Conseil municipal, comme cela arrive souvent, certains meneurs, esprits étroits, frondeurs, toujours prêts à faire le mal, et assez hardis et rusés pour le souffler aux autres en dissimulant leur jeu.

C'est sur ceux-là que retombe la responsabilité d'un acte que rien ne justifie. Ce procédé ne manquera pas, j'en suis convaincu, d'être reprouvé par tous ceux qui conservent encore dans le cœur le sentiment du devoir et de la reconnaissance.  
J. MASSONNEAU,  
Curé de Longué.

### MUSIQUE MUNICIPALE.

La musique municipale de Saumur se fera entendre demain dimanche 20 septembre, à 7 heures 1/2 du soir.

#### Programme.

1. Sur les Remparts, allegro..... TOLLET.
2. Le Jour et la Nuit, fantaisie..... LECOQ.
3. Les Sauterelles, polka pour piston..... GOUYTES.
4. Le Cœur et la Main, fantaisie..... LECOQ.
5. Les Mousquetaires de la Reine..... HALÉVY.

Le Chef de musique, V. MEYER.

#### FÊTES ET ASSEMBLÉES.

Demain dimanche 20 septembre, assemblée de Saint-Lambert-des-Lévées.

Le même jour, fête et assemblée à Montreuil-Bellay. — A 2 heures, inauguration d'un kiosque par l'Harmonie Saumuroise et la musique de Montreuil, qui se feront entendre alternativement.

#### TOURS.

Un violent orage a éclaté jeudi soir sur la ville de Tours. Voici ce que dit l'Indre-et-Loire :

« A Saint-Symphorien, la foudre est tombée en plusieurs endroits.  
» Le clocher de l'église est presque complètement découvert; plusieurs poutres ont

été brisées, ainsi que les pierres d'un des pignons de l'entrée principale.

» Le plancher sur lequel se trouvent les mouvements de l'horloge est démolé; un gros pilier en bois a complètement disparu, et aussi le fil de fer de la sonnerie.

» On pense que le fluide est sorti par le clocher, car les cloches sont noircies à l'intérieur seulement, et les ardoises qui restent ont toutes été soulevées.

» La foudre est tombée sur l'église vers 8 heures, au moment du salut.

» Une panique s'est produite parmi les personnes qui étaient à l'office; on fuyait dans toutes les directions. Il n'y a eu, heureusement, aucun accident à déplorer.

» Vis-à-vis de l'institution de M. Royer, rue du Nouveau-Calvaire, deux maçons descendaient de leur atelier. L'un d'eux dit : « Je crois que je suis touché ! » Son camarade lui répond qu'il se trompe, qu'il a pris l'éclair pour la décharge, mais, sous un réverbère, l'ouvrier porte la main à son front et la retire ensanglantée. La foudre lui avait fait une blessure assez grave et le sang coulait abondamment.

» A l'endroit appelé le Vieux-Calvaire, un chiffonnier qui était couché par terre a eu le bras brûlé assez grièvement. »

#### POITIERS.

Un violent orage accompagné d'une pluie torrentielle s'est abattu jeudi soir sur Poitiers.

On nous assure que la foudre est tombée dans l'école de la rue Sainte-Trisaise, rue Neuve-de-la-Baume et à Blossac où il a cassé un arbre.

Un homme qui traversait la promenade a été renversé.

Nous recommandons les Pâtés de gibiers truffés (grive, perdreaux, bécasse, caille, alouette, lièvre, etc.) vendus à l'ÉPICERIE CENTRALE 2 fr. 75 et 4 fr. 50 la boîte. — Cette maison va recevoir sous peu de jours les Pâtés de foies gras de la maison Louis de Strasbourg, si estimés des amateurs.

Une importante COMPAGNIE D'ASSURANCES sur la vie humaine et contre les accidents DEMANDE UN DIRECTEUR pour l'arrondissement de Saumur.  
S'adresser au bureau du Journal.

### BANDAGES HERNIAIRES

M. Ed. GUITTONNIÈRE, pharmacien-bandagiste et orthopédiste, informe sa clientèle qu'il recevra, de midi à 5 heures, le samedi 19 courant, hôtel de la Paix. Sur demande il se rend à domicile.

Bandages en tous genres, ceintures ventrières pour dames, bas-varices, etc.  
Prix très-modérés.

### BANDAGE CURATIF

On peut lui écrire à Loudun (Vienne), son domicile.

**ALCOOL DE MENTHE DE RICOLÉS**  
45 ANS DE SUCCÈS  
33 RÉCOMPENSES — 12 MÉDAILLES D'OR  
Bien supérieur à tous les produits similaires ET LE SEUL VÉRITABLE  
Infaillible contre les Indigestions, Maux d'Estomac, de Cœur, de Nerfs, de Tête, etc., et dissipant le moindre malaise.  
PRÉSERVATIF CONTRE LES ÉPIDÉMIES  
Eau de Toilette et Dentifrice très appréciées.  
Fabrique à LYON, 9, cours d'Herbouville. — Dépôt à PARIS, 41, rue Richer.  
EXIGER LE NOM DE RICOLÉS  
Dépôt dans les principales Pharmacies, Parfumeries et Epicerie fines.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M<sup>e</sup> MAURICE, avoué-licencié à Chinon, rue de l'Épeau.

## A VENDRE BIENS IMMEUBLES

Situés  
Communes de Ligné, Vezières, Fontevault et Trois-Moutiers,  
L'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> GALAIS, notaire à Ligné, le dimanche 11 Octobre 1885, à midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Chinon, le huit juillet mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré, sur les conclusions de M. le procureur de la République.

Et à la requête de Madame Marie Babin, veuve de M. Louis-Auguste Coquard, ladite dame propriétaire, demeurant à Ligné, agissant comme tutrice de Mademoiselle Marie-Blanche-Augustine Coquard, sa fille mineure, issue de son mariage avec son défunt mari.

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Maurice-François Emmanuel MAURICE, avoué près le Tribunal civil de Chinon, licencié en droit, demeurant dite ville, rue de l'Épeau ;

En présence ou lui dûment appelé, M. Louis Coquard, charpentier, demeurant commune de Vezières, pris comme subrogé-tuteur de ladite mineure Coquard ;

Il sera procédé, le dimanche onze septembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> GALAIS, notaire à Ligné, commis à cet effet, à la vente par adjudication publique, au plus offrant et dernier enchérisseur et à destination des feux, des immeubles ci-dessus désignés, appartenant à ladite mineure Coquard.

### DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE

1<sup>er</sup> Lot.  
Trente-trois ares, à prendre côté couchant dans une plus grande parcelle de terre, sise au lieu appelé la Roche-Thibault, commune de Ligné, au plan cadastral de ladite commune, sous les numéros 463, 469, et 470 bis, de la section E, de manière à joindre du levant le deuxième lot ci-dessus, du midi la route de Ligné à la route de Ligné à la Rouillère.

2<sup>e</sup> Lot.  
Trente-trois ares, formant la deuxième division en partant du couchant, dans la même pièce de terre de la Roche-Thibault, commune de Ligné, de manière à joindre du levant le troisième lot ci-dessus, du midi la route de Ligné à Roiffé, du couchant le premier lot ci-dessus, du nord le chemin de Ligné à la Rouillère.

3<sup>e</sup> Lot.  
Une portion d'habitation, située près le bourg de Ligné, commune de ce nom, constituant la demeure du sieur Coquard, composée de deux chambres au rez-de-chaussée, corridor au milieu, vaste pièce servant de magasin au couchant, hangar derrière, deux écuries, grenier sur tous ces objets et cave dessous, jardin et cour avec grandes et petites portes d'entrée ;

Terre labourable et vigne au couchant et au nord des bâtiments, le tout d'une contenance totale de soixante-dix-huit ares soixante-cinq centiares, portés au plan cadastral sous les numéros 463, 469, 470 et 470 bis, section E, et joignant du levant le quatrième lot ci-dessus, du midi la route de Ligné à Roiffé, du couchant le deuxième lot qui précède, de nord le chemin de Ligné à la Rouillère.

4<sup>e</sup> Lot.  
Le surplus de la même habitation servant actuellement de maison d'école de filles, comprenant deux chambres au rez-de-chaussée, quatre autres chambres au premier étage, cour et jardin au midi ; au levant et au nord desdits objets, petit bâtiment en sud-est de la cour, petite porte d'entrée sur la route et terrain au nord de cette habitation, le tout d'une contenance totale de cinquante-trois ares onze centiares, portés également sous les numéros 463, 469, 470 et 470 bis, de la section E du plan cadastral de ladite commune, joignant du levant Chauveau et Gouin, du midi la route de Ligné à Roiffé, du couchant le troisième lot ci-dessus, du nord le chemin de Ligné à la Rouillère.

5<sup>e</sup> Lot.  
Une cave creusée dans le roc, dans laquelle est un four, située au Carroi-Babillard ou le Haut-Midi, commune de Ligné, avec son dessus en friche, portée au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 668, section E, joignant du levant et du midi Vassor, du couchant la cour, du nord Louis Gaudin.  
Droit de communauté à la cour dudit lieu, ainsi qu'à l'allée qui conduit à cette cave.

6<sup>e</sup> Lot.  
Trois ares trente centiares de terre, situés aux Hiards, commune de Ligné, portés au plan cadastral sous le numéro 738, section E, joignant du levant M. Delande, du midi Joseph Moreau, du couchant le chemin du

Haut-Midi à la Truie-Brûlée, du nord M<sup>me</sup> veuve Bréchet.

7<sup>e</sup> Lot.  
Six ares vingt-six centiares de vigne, situés au Champ-Biju, commune de Ligné, faisant partie du numéro 376, section D du plan cadastral de ladite commune, joignant du levant Dury-Morand, du midi le chemin du Champ-Biju à la Truie-Brûlée, du couchant Revers-Blondeau, du nord Lecocq-Coindreau, fossé mitoyen entre.

8<sup>e</sup> Lot.  
Huit ares cinquante-huit centiares de terre, situés au même lieu du Champ-Biju, commune de Ligné, faisant partie du numéro 376 de la section D du cadastre, joignant du levant Coquard-Euault, du midi le chemin, du couchant Coquard-Boucher, du nord Lecocq-Coindreau, fossé mitoyen entre.

9<sup>e</sup> Lot.  
Cinq ares cinquante centiares de terre, situés à la Bouchetière, commune de Ligné, compris au cadastre sous le numéro 1880 de la section E, joignant du levant M<sup>me</sup> veuve Bréchet, du midi et du couchant Toussaint-Léjude, du nord le chemin de Lorette.

10<sup>e</sup> Lot.  
Dix ares cinquante-six centiares de vigne, situés sur la Carte, commune de Vezières, comprenant trois parcelles distinctes, savoir :

L'une de sept ares neuf centiares dans laquelle existe une cave derrière portée au plan cadastral sous le numéro 564, section A, joignant du levant Michel Guilbault, du midi Boucher-Gaudin, du couchant Pimot-Huault, du nord le même ;

Une autre de un are quatre-vingt-trois centiares, joignant du levant Coquard-Nogue, du midi Bertonneau-Rechard, du couchant Rechard-Lecocq, du nord le même ;

Et une autre de un are soixante-quatre centiares, joignant du levant Coquard-Fillatreau, du midi Miollot, sentier entre, du couchant Foucault-Rechard, du nord Daruet, sentier entre.

11<sup>e</sup> Lot.  
Quatre-vingt-quatre ares soixante centiares de terre et vigne, situés au lieu appelé la Pièce-de-la-Brignolle ou le Margat, commune de Vezières, portés au plan cadastral sous les numéros 597 et 927 de la section A, joignant du levant Fardeau et par reclave Sureau, du midi Rechard-Lecocq, du couchant Savaton et par reclave Boucher, Champion et autres, du nord Hulin-Foucault.

12<sup>e</sup> Lot.  
Douze ares trente-quatre centiares de vigne, situés sur la Carte, commune de Vezières, compris au cadastre sous le numéro 124, section A, joignant du levant Sureau-Vacher et au-

tres, du midi Chauveau, du couchant Louis Coquard et du nord Guilleault.

13<sup>e</sup> Lot.  
Un hectare quinze ares quarante-trois centiares de terre, formant triangle, à prendre au levant dans un hectare soixante-neuf ares quarante-cinq centiares de terre, situés dans la Pièce-de-la-Bourie, appelés plus particulièrement la Pointe-de-la-Cendrie, commune de Ligné, portés au plan cadastral sous le numéro 1163, section D. Cette portion aboutissant en pointe au couchant joindra du levant Lhuillier-Blandin, du midi le chemin de la Bourie, du nord le chemin de Ligné à la Doucinerie.

14<sup>e</sup> Lot.  
Trente-un ares trente-six centiares de terre, formant triangle, à prendre au nord dans la même pièce, joignant de deux côtés des chemins et d'autre côté, par le nord, Coursillon, Fardeau et autres.

15<sup>e</sup> Lot.  
Vingt-deux ares soixante-six centiares de terre, à prendre au couchant dans la même pièce. Cette portion représentant également un triangle est entourée de tous côtés par les chemins du Portail-Blanc à la Doucinerie, du Coin-du-Parc à la Doucinerie et du Coin-du-Parc à la Bourie.

16<sup>e</sup> Lot.  
Une carrière de sable, d'une contenance approximative de deux ares soixante-cinq centiares, situés à la Maligratte, commune de Ligné, faisant partie du numéro 233, section D du plan cadastral, joignant au levant Lecocq-Coindreau, du midi le chemin, du couchant Auguste Lemaitre, du nord Berton-Deniau.

17<sup>e</sup> Lot.  
Sept hectares quinze ares de bois nommés la Coupe du Bois-Fainault ou la Fontaine-qui-Pisse, commune de Ligné, portés au plan cadastral comme faisant partie du numéro 233, section D, joignant du levant les enfants Revers, du midi Lecocq-Coindreau, du couchant Jean et Joseph Coquard, du nord le chemin de la Petite-Gaudrée et M. Demonchy.

18<sup>e</sup> Lot.  
Une maison, située ville de Fontevault (Maine-et-Loire), rue de l'Anerie, composée de : Au rez-de-chaussée, d'une cuisine et d'une chambre à coucher avec alcôve, d'un couloir, cave, cellier, bûcher avec grenier dessus, cour au levant des bâtiments ; au premier étage, trois petites chambres avec grenier dessus, le tout joignant du nord Bonnin, du midi Blandin, du levant Bonnin et du couchant la rue de l'Anerie.

19<sup>e</sup> Lot.  
Vingt-deux ares soixante-quatre centiares de terre labourable, situés aux Noëlles, commune des Trois-Moutiers, joignant du levant Henri Regon, du

midi Blanchard, du couchant Jean Chevalier, du nord la ligne du chemin de fer d'Angers à Poitiers.

### MISES A PRIX.

Les immeubles ci-dessus désignés seront vendus en dix-neuf lots, sur les mises à prix ci-après, fixées par le jugement sus-daté, savoir :

- Le premier lot sur la mise à prix de..... 1.200 f.
- Le deuxième lot sur celle de..... 1.200
- Le troisième lot sur celle de..... 5.000
- Le quatrième lot sur celle de..... 4.000
- Le cinquième lot sur celle de..... 100
- Le sixième lot sur celle de..... 50
- Le septième lot sur celle de..... 80
- Le huitième lot sur celle de..... 80
- Le neuvième lot sur celle de..... 200
- Le dixième lot sur celle de..... 200
- Le onzième lot sur celle de..... 1.500
- Le douzième lot sur celle de..... 200
- Le treizième lot sur celle de..... 2.100
- Le quatorzième lot sur celle de..... 500
- Le quinzième lot sur celle de..... 300
- Le seizième lot sur celle de..... 10
- Le dix-septième lot sur celle de..... 4.000
- Le dix-huitième lot sur celle de..... 500
- Le dix-neuvième lot sur celle de..... 600

Total des mises à prix... 21.820 f.  
Faculté de réunir plusieurs lots en un seul lors de l'adjudication.

Fait et rédigé le présent original de placards par M<sup>e</sup> MAURICE, avoué de la poursuite.

Chinon, le quinze septembre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Signé : E. MAURICE,  
Avoué-licencié.

Pour plus amples renseignements, s'adresser :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> MAURICE, avoué poursuivant ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> GALAIS, notaire à Ligné, dépositaire du cahier des charges.

Enregistré à Chinon, le seize septembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, folio 109, recto, case 5; reçu un franc cinquante centimes, décimes trente-huit centimes.

Signé : GUILLOT.

Étude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

## VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES  
Sur saisie immobilière,  
DE PLUSIEURS

### MORCEAUX DE VIGNE

SITUÉS  
Communes de Brigné et de Martigné-Briand  
(arrondissement de Saumur)

L'ADJUDICATION aura lieu le  
**Samedi 17 Octobre 1885,**  
heure de midi, à l'audience des  
criées du Tribunal civil de Saumur.

On fait savoir :  
Qu'à la requête de M. Constant Senente, expert, demeurant à Doué-la-Fontaine,

« Agissant au nom et comme administrateur judiciaire des biens et valeurs du sieur René-Jean Babin, ancien notaire à Tigné, aux termes d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le dix-sept mars mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré ; »

Et encore en tant que de besoin, à la requête dudit M. René-Jean Babin, ancien notaire, demeurant actuellement à Marennes,

Ayant pour avoué-constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile BEAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12,

Il sera procédé, le samedi dix-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-cinq, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, à la vente aux enchères publiques, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, des immeubles ci-après désignés.

#### DÉSIGNATION.

Commune de Brigné.

1<sup>er</sup> Lot.

Un morceau de vigne, au lieu dit le Moulin-Blanc ou les Chailloux, contenant environ trois ares trente centiares et joignant au levant Abelard, sentier entre, au couchant Pailloché.

Mise à prix, dix francs, ci. . . . . 10

2<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de vigne, au lieu dit la Longuerie, contenant soixante-onze ares, et joignant au levant Martin, au midi Grimault et au nord Martin.

Mise à prix, six cents francs, ci. . . . . 600

Commune de Martigné-Briand.

3<sup>e</sup> Lot.

1<sup>er</sup> Un morceau de vigne, situé au lieu dit le Champ-Pelé, contenant deux ares soixante centiares, joignant au nord Made-moiselle Touchais, et au midi Botreau ;

2<sup>e</sup> Un morceau de vigne, au lieu dit le Moulin-à-Vent ou le Grand-Côteau, contenant neuf ares trente-six centiares, joignant au midi Martin, au nord Touchais.

Mise à prix, cinquante francs, ci. . . . . 50

4<sup>e</sup> Lot.

1<sup>er</sup> Un morceau de vigne, au lieu dit les Tranchées, contenant environ un are et joignant au nord Niveleau, sentier entre, au levant Martin ;

2<sup>e</sup> Un morceau de vigne, au lieu dit les Tranchées, contenant deux ares, joignant au midi un sentier, au nord Farceau.

Mise à prix, quinze francs, ci. . . . . 15

5<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de vigne, au lieu dit les Tranchées, contenant environ vingt-deux ares trente-quatre centiares et joignant au midi Valin et au levant Marin.

Mise à prix, soixante-dix francs, ci. . . . . 70

6<sup>e</sup> ET DERNIER LOT

Un morceau de vigne, situé au lieu dit les Tranchées, contenant environ vingt ares et joignant au nord Guesfier et autres, au levant Marin, et au couchant Martin-Huet.

Mise à prix, soixante francs, ci. . . . . 60

Total des mises à prix : huit cent cinq francs, FR. 805

#### PROCÉDURE.

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête de M. Constant Senente, expert, demeurant à Doué-la-Fontaine,

« Ayant agi au nom et comme administrateur judiciaire des biens et valeurs du sieur René-Jean Babin, ancien notaire à Tigné, aux termes d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le dix-sept mars mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré ; »

Sur le sieur François Gendron, cultivateur, demeurant à Maligné, commune de Martigné-Briand, suivant procès-verbal de Delmas, huissier à Vihiers, en date du vingt-deux mai mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré et visé conformément à la loi.

Ce procès-verbal de saisie a été dénoncé audit sieur Gendron, suivant exploit de Delmas, huissier, sus-nommé, en date du 23 mai mil huit cent quatre-vingt-cinq, visé et enregistré.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur le deux juin mil huit cent quatre-vingt-cinq, volume 38, numéros 36 et 37.

Le cahier des charges contenant les clauses et conditions, auxquelles seront mis en vente les immeubles saisis, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le vingt-deux juin mil huit cent quatre-vingt-cinq, ainsi qu'il résulte d'un acte de dépôt en date du même jour.

Par exploit de Delmas, huissier à Vihiers, en date du trente juin mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré, sommation a été faite, tant au sieur François Gendron, partie saisie, qu'aux créanciers inscrits sur les immeubles saisis et aux précédents propriétaires desdits immeubles, de prendre communication du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal civil de Saumur.

Cette sommation a été mentionnée au bureau des hypothèques de Saumur, le trois juillet mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Par jugement, en date du vingt-cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré, le Tribunal a ordonné la lecture du cahier des charges et fixé au dix-sept octobre prochain l'adjudication des immeubles saisis.

Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèque légale sur les immeubles ci-dessus désignés, devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

S'adresser, pour tous renseignements :

1<sup>er</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué poursuivant ;

2<sup>e</sup> Au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné. Saumur, le dix-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

BEAUREPAIRE.

Étude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur.

ADJUDICATION AMIABLE  
A Saumur, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire,  
Le samedi 26 septembre 1885, à 1 heure de relevée,

### D'une Maison

SISE  
Ville de Saumur, rue des Capucins, n° 36, et rue du Petit-Pré, n° 1,

Comprenant deux corps de bâtiments, avec jardin devant et cour derrière, écurie ayant entrée rue du Petit-Pré.

Facilité de paiement.  
S'adresser, pour traiter, audit M<sup>e</sup> PINAULT, rue Beaurepaire. (748)

### A LOUER Premier Etage REMISE ET ÉCURIE

On louerait avec ou sans remise.  
S'adresser, 3, rue Beaurepaire.

### A LOUER DE SUITE MAGASIN

Grand'Rue, n° 1, maison Lardé.

Études de M<sup>e</sup> COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11,  
Et de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Aux enchères publiques,  
En seize lots.  
Avec faculté de réunir plusieurs lots en un seul,

Le dimanche 27 septembre 1885, à une heure, en la mairie d'Allonnes, et par le ministère de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur,

### LA BELLE FERME DU REDOUE

ET SES DÉPENDANCES

Comprenant :  
Bâtiments d'habitation et d'exploitation de la ferme du Redouet, sise près le bourg d'Allonnes ;  
Douze morceaux de terres et vignes ;

Et six prés, dont l'un avec pièce d'eau, en face les bâtiments de la ferme du Redouet.

Total des mises à prix : treize mille cent francs, ci. . . . . 13,100

Ces immeubles sont situés commune d'Allonnes, près Saumur,

Ils dépendent de la faillite de M. Emile RAIMBAULT, ancien marchand de rouenneries à Saumur, et sont à vendre en nu-propiété seulement, car ils sont grevés de l'usufruit de M<sup>me</sup> Clémentine Gallé, veuve de M. Louis Mauriceau, ladite dame âgée de 70 ans, propriétaire, demeurant à Allonnes.

Pour plus amples renseignements, s'adresser :

A M<sup>e</sup> DE NEUVILLE, avoué, rue du Temple, n° 11, à M<sup>e</sup> PINAULT, notaire, et à M. BONNEAU, syndic, rue d'Alsace, à Saumur. (756)

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

### A LOUER Pour le 24 Juin 1886, UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Puits-Neuf et de la Tonnelle,

Occupée actuellement par les Magasins de Nouveautés du Printemps. La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. CORTARD, père, propriétaire, place du Petit-Thouars, ou au notaire. (648)

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE A L'AMIABLE, Deux Maisons

Situées à Saumur, à l'angle de la rue Bodin et de la place de l'Arche-Dorée, nos 2 et 7.

Occupées par M<sup>me</sup> veuve VALET et M<sup>me</sup> CANARD. — Revenu 680 fr.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (712)

### A CÉDER BON CAFÉ

Situé au centre de la ville, Conditions avantageuses.  
S'adresser au bureau du journal.

### A CÉDER DE SUITE ÉPICERIE ET DÉBIT

Avec Jeu de boules  
S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE CHIEN ÉPAGNEUL

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M<sup>e</sup> HILAIRE, notaire à Longué, successeur de M<sup>e</sup> GUÉRIN.

### A VENDRE A L'AMIABLE, LA TRÈS-JOLIE PROPRIÉTÉ D'ATHÉE

Pour entrer en jouissance de suite,  
Située près Longué et à proximité de la gare de cette ville, sur la ligne du chemin de fer de Saumur à La Flèche.

Cette propriété, à laquelle on accède par une allée plantée de marronniers, est bordée par la rivière du Lathan, et comprend :

Une MAISON de maître, composée au rez-de-chaussée d'une cuisine avec cave à côté, d'une salle à manger, d'un salon et de deux autres pièces, d'un vestibule dans lequel se trouve un vaste escalier desservant les étages supérieurs ; au 1<sup>er</sup> étage, de deux grandes chambres, dont l'une avec cabinet de toilette et prise d'eau ; dans les combles, de deux chambres à coucher, d'une salle de billard, water-closet et d'un grand réservoir à eau ; vastes servitudes, serres, salle de bains, deux petits pavillons pouvant servir de chambre, écurie, remise et sellerie avec grenier au-dessus, cour, bosquet complanté d'arbres de diverses essences, avec jet d'eau ; jardin planté d'arbres fruitiers de toutes sortes ; pré planté de beaux peupliers ; le tout entourée de douves très-poissonneuses, alimentées par la rivière du Lathan et d'une contenance de soixante-treize ares dix centiares.

La plus grande facilité sera accordée pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M<sup>e</sup> HILAIRE, (notaire à Longué. (731)

### A LOUER PRÉSENTEMENT, UNE MAISON, écurie et remise, avec ou sans jardin, située au Mar-ronnier.

S'adresser à M. TOUCHAIS, rue des Saulais. (757)

### A VENDRE Au Comptant Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs ;  
Vin rouge supérieur à 100 francs ;  
Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.  
Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

### MERCERIE EN GROS Maison L. VINSONNEAU On demande un apprenti.

M. HOULARD, FILS  
Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7.

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs ; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

### CIDRES Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres de première qualité, supérieurs à tous ceux qu'il a reçus jusqu'à ce jour, qui se conserveront pendant les grandes chaleurs. Livraison par barrique et petit fût. — Vins blancs et rouges du pays. — Rue Nationale, 12.

### FABRIQUE D'AGRAFES A ressort à double mentonnet POUR COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné  
Breveté s. g. d. g.

### LEMAIRE-BERSOULLE M<sup>e</sup> de bois du Nord et du Pays Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 18,  
à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

### AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. THOUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLET, fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

### PARFUMERIE DES CHATELAINES Les Spécialités de cette Maison consistent en Un demi Sicle de Suède

Eau Tonique Parachute  
DE CHALMIN

Pommade des Châtelaines  
Pommade Epidermale  
Savon des Châtelaines  
Savon Epidermal  
Héliotrope blanc du Pérou  
Vinaigre Anglais, etc.

SE TROUVENT CHEZ  
Henri MACHET, Coiffeur Parfumeur,  
Place de la Bilange, SAUMUR

## AU PALAIS DES MARCHANDS LUNDI 5 OCTOBRE OUVERTURE

de deux grandes galeries au rez-de-chaussée et d'un magasin au 1<sup>er</sup> étage spécialement destinés à la vente des articles pour hommes, tels que : Habillements confectionnés pour hommes, jeunes gens et enfants ; Chemises, Cravates, Couvertures de voyage, Gilets de flanelle, Catepons, Chaussures, Gilets de laine, Gilets de chasse, Draperie, Cabines, Parapluies, Ganterie, Chapellerie.

NOTA. — UN TRÈS-BON COUPEUR attaché à la maison nous permettra d'exécuter promptement, et d'une manière irréprochable, toutes les commandes sur mesure.

VOYAGE ALLER et RETOUR à ANGERS pour rien (voir à l'annonce)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.